PROCURATION DES MEMBRES GÉNÉRAUX

Destinataire : L'Association d'assurances du Barreau canadien (AABC)
500-5 Park Home Avenue
Toronto (Ontario) M2N 6L4

Objet : Assemblée générale annuelle et assemblée extraordinaire de 2020 de l'AABC
500-5 Park Home Ave., Toronto, ON M2N 6L4
Le vendredi 22 mai 2020 à 12 h (HAE)

Veuillez vous reporter aux notes du formulaire de procuration à la page 3.

Un membre général peut nommer un fondé de pouvoir pour agir en son nom à l'assemblée générale annuelle et assemblée extraordinaire de 2020 de l'AABC en remplissant le présent formulaire de procuration, en signant à l'endroit indiqué ci-dessous et en retournant le formulaire selon les instructions fournies ci-dessous.

Le soussigné, membre général de l'AABC, par les présentes nomme _____ (nom du fondé de pouvoir, voir note 1 ci-dessous) ou, à défaut de celui-ci, Morris A. Chochla, à titre de mandataire et fondé de pouvoir véritable du soussigné pour voter au nom du soussigné sur toutes les questions et résolutions soumises à un vote à l'assemblée générale annuelle et assemblée extraordinaire de 2020 de l'AABC devant être tenue à Toronto (Ontario) le 22 mai 2020 ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement et, à cette fin, la présente procuration est par les présentes déclarée remise avec pleins pouvoirs (voir note 3).

L'adhésion enregistrée au nom du soussigné confère des droits de vote qui seront exercés, ou feront l'objet d'une abstention de vote, sur tout bulletin de vote qui pourrait être demandé et, à l'égard de chaque question ou groupe de questions connexes mentionnées dans l'avis de convocation à l'assemblée, selon les indications qui sont données ci-dessous (en cochant la case appropriée avec un « X »). Si aucune indication n'est donnée, le fondé de pouvoir exercera les droits de vote, ou s'abstiendra, selon son appréciation et le soussigné autorise le fondé de pouvoir à voter, ou à s'abstenir de voter, selon ce qu'il juge pertinent relativement à toute autre question qui est soumise à l'assemblée (voir note 4).

Le présent formulaire de procuration rempli doit être déposé auprès de la secrétaire de la société, à l.sullivan@lawyersfinancial.ca ou par courrier à l'adresse de l'AABC indiquée plus haut, au plus tard à 17 h (HAE) le jour ouvrable précédant le début de l'assemblée ou le jour de la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement.

Pour révoquer une procuration qui a été soumise à la secrétaire, veuillez envoyer un courriel à la secrétaire à l.sullivan@lawyersfinancial.ca.

Nomination d'un expert-comptable et amendement au règlement

Résolution	Vote en faveur	Abstention
1. Nomination de BDO Canada LLP, 1 City Centre Drive, bureau 1700, Mississauga (Ontario) L5B 1M2, en qualité d'expert-comptable de la société pour le prochain exercice, dont la rémunération sera décidée par les administrateurs.	☐	☐

	Vote en faveur	Vote contre
2. L'amendement au règlement administratif pour clarifier la description de la clause sur les dirigeants, la clause de nomination des dirigeants, et l'addition d'une clause permettant aux directeurs de déterminer que l'assemblée pourra être tenue entièrement au moyen d'un moyen de communication téléphonique, électronique ou autre qui permet à tous les membres de communiquer de façon adéquate entre eux pendant l'assemblée.	☐	☐

FAIT à _____ dans la province / territoire de _____

ce ____ jour de_____ 2020.

_____
Signature

_____
Nom du membre général, en caractères d'imprimerie

_____
Numéro de membre de l'ABC

_____

_____

_____
Adresse du membre général, en caractères d'imprimerie

Notes afférentes au formulaire de procuration

1. Les membres peuvent nommer un fondé de pouvoir autre que la personne qui est expressément désignée dans le formulaire de procuration (c.-à-d. Morris A. Chochla) pour assister et agir en leur nom à l'assemblée.

2. Veuillez noter qu'en raison des circonstances de la COVID-19, la présente assemblée sera accessible aux membres et leurs fondés de pouvoir par téléconférence et/ou vidéoconférence. Néanmoins, les membres et leurs fondés de pouvoir qui ne sont pas présents en personne au lieu de l'assemblée ne peuvent pas voter durant l'assemblée. Pour que votre vote compte si vous participez à l'assemblée par téléconférence et/ou vidéoconférence, vous DEVEZ indiquer votre préférence de vote en complétant le formulaire de procuration et en le soumettant à la secrétaire de la société conformément aux instructions qui se trouvent sur la page 1 du présent formulaire de procuration.

3. Une procuration n'est valide que pour l'assemblée à l'égard de laquelle elle a été donnée ou pour toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Un membre peut révoquer une procuration en déposant un document ou un acte écrit validé ou, au Québec, signé par le membre ou son représentant ou mandataire : i) au bureau principal de l'AABC au plus tard le dernier jour ouvrable précédant le jour de l'assemblée ou, en cas d'ajournement de celle-ci, le dernier jour ouvrable précédant le jour de la reprise de l'assemblée au cours de laquelle la procuration sera utilisée, ou ii) en envoyant un courriel à la secrétaire à l.sullivan@financieredesavocats.ca.

4. L'adhésion qui est représentée par la procuration confère des droits de vote qui seront exercés, ou qui feront l'objet d'une abstention de vote, conformément aux instructions du membre mentionné dans les présentes. Si le formulaire de procuration est signé et retourné sans indication sur la façon dont le fondé de pouvoir doit voter, le membre confère les pleins pouvoirs au fondé de pouvoir pour exercer son jugement sur la façon de voter sur toute autre question qui sera soumise au vote à l'assemblée.